
Don en numéraire de la société populaire de Frévent, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don en numéraire de la société populaire de Frévent, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 476;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38763_t1_0476_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

glais, ayant osé braver ses bouches à feu, ne s'est sauvé qu'à la faveur d'un vent frais, et emportant avec lui l'empreinte de quelques-uns de nos boulets.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit la lettre du citoyen Quevilly (2).

Au fort de Bregançon, le 9 novembre 1793.
L'an II de la République française une
et indivisible.

« Législateurs,

La Société de Bormes, qui a soin de me faire passer les *Bulletins de la Convention nationale*, m'a procuré la douce satisfaction de lire que quantité de sociétés vous invitent à rester à votre poste jusqu'à la fin de la guerre. Partageant les principes dont sont animés ces braves sans-culottes, je me joins à eux et je vous fais la même invitation.

Braves Montagnards, sauvez la République, exterminiez les tyrans et l'aristocratie. Pour moi, placé sur l'émminence du fort de Bregançon où flotte sans cesse le beau drapeau tricolore, j'ai juré avec les braves canoniers du Bosset [Bousset], qui m'entourent, nous avons, dis-je, tous juré de faire la guerre aux aristocrates jusqu'à ce que le dernier soit expiré.

La distance qui nous sépare de l'infâme ville de Toulon est, d'environ 7 lieues, nous faisons face aux îles Porciros et Porquerolles où nous voyons avec mépris flotter le pâle pavillon blanc. Nos ennemis paraissent sans cesse devant nous, mais ils n'osent s'approcher; un seul corsaire anglais a paru vouloir braver nos bouches bruyantes, mais je l'ai fait froter d'une telle importance, qu'il ne s'est échappé qu'à la faveur d'un vent très frais, emportant avec lui l'empreinte de quelques-uns de nos boulets.

Ah! qu'ils sont riches, ces vilains messieurs, avec leurs ames noires comme le diable et ses diabolins, qui sont les aristocrates.

Vive la Montagne de la Convention nationale!

Ca va!

« QUEVILLY, capitaine d'artillerie, commandant provisoirement ledit fort, après avoir fui de l'infâme ville de Toulon pour se rallier aux défenseurs de la patrie à l'armée d'Italie.

Crève l'aristocratie!

La Société populaire de Frévent annonce que l'église de cette commune est fermée, et qu'on n'y reconnaît plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'amour de la patrie : elle fait passer à la Convention 31 liv. 7 s. en numéraire, qu'un de ses membres offre en don à la République, et 104 liv. 5 s. en numéraire à échanger contre des assignats.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

Suit l'adresse de la Société populaire de Frévent (1).

La Société populaire et montagnarde de Frévent, aux représentants du peuple.

Le 3 frimaire de l'an II de la République une, indivisible et impérissable.

Représentants,

Le flambeau de la raison et de la vérité commence à luire aux yeux des habitants de notre commune. Cinq ci-devant religieux viennent aussi d'abjurer publiquement. Ils ont remis leurs lettres de prêtrise au milieu des plus vives acclamations de : *Vive la République! Vive la Montagne!* Notre église est fermée et nous ne reconnaissons plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'amour de la patrie.

« Achevez, représentants, votre ouvrage immortel, et vous serez l'objet de l'admiration de tous les peuples et des siècles les plus reculés.

« Vous recevrez ci-joint la somme de 31 liv. 7 s. en argent blanc, dont un de nos concitoyens fait un don gratuit à la République.

« En outre, 104 liv. 5 s., dont 24 en or et le reste en argent blanc, pour être échangées contre des assignats.

« Nous vous observons que c'est le troisième envoi que nous vous faisons.

E. GRAMELLE, président; MAZY, secrétaire. »

Le citoyen Albert, curé de Jouaville, envoie un bon de la poste de 332 livres, y compris 25 livres en numéraire, qu'il destine aux veuves et enfants des défenseurs de la patrie; il annonce qu'il a envoyé à la Société populaire de Metz 79 aunes de toile, 50 chemises, 1 paire de souliers et 1 capote de laine, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

Suit la lettre du citoyen Albert (3).

« Jouaville, district de Briey, département de la Moselle, ce 25 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Tu voudras bien annoncer à la Convention que le 20, présent mois, dans un prône civique, ayant appris à mes paroissiens des communes de Jouaville et Batilly à se conformer exactement à la taxe décrétée pour le bonheur de la grande famille française, les ayant pressamment (*sic*) invités à vendre leurs œufs, beurre, etc., aux cossons (*sic*) de manière à ce que ceux-ci puissent, au prix de cette même taxe, fournir aux besoins de nos frères et amis des grandes communes, ci-devant appelées villes, je les ai entretenus de la mort cruelle que les lâches et barbares Anglais ont fait souffrir au représentant du peuple Beauvais, et cela par les ordres de Pitt, cet ennemi du genre humain. Je t'assure qu'à ce récit il n'y avait aucun de mes auditeurs qui n'aurait désiré pouvoir venger cet

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 201.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 201.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 202.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.